

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université
Claude Bernard
Lyon I**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**DESS Informatique
Documentaire**

Note de synthèse



BIBLIOTHEQUES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Yves MORET

sous la direction de Monsieur G. GRELOU

U.F.R. de Géographie, PARIS 10

1991

BIBLIOTHEQUES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

MORET Yves.

RESUME.

Synthèse bibliographique sur " bibliothèques publiques et aménagement du territoire " : l'exemple français. Réseaux existants, à l'échelle nationale et des différentes collectivités territoriales. Rôle des bibliothèques dans l'organisation de l'espace, l'urbanisme et le développement. Nouveaux projets de réseaux ; conséquences sur les politiques de lecture publique. Etat partiel de la bibliographie.

MOTS-CLES.

Aménagement territoire * aménagement urbain * bibliothèque * bibliothèque publique * décentralisation * réseau bibliothèque * médiathèque * urbanisme * lecture publique.

ABSTRACT.

Bibliographical synthesis about " public libraries and area planning " : the case of France. The state of the networks, to scale of the country and local communities. Action of the libraries on area organization, town planning and development. New plans of networks ; impact on public reading policies. Partial bibliographical survey.

KEYWORDS.

Area planning * urban planning * library * public library * decentralization * library network * media center * town planning * public reading.

S O M M A I R E

M E T H O D O L O G I E .	P.
1. PREMIERES APPROCHES : CATALOGUES ET FICHIERS.	5
2. LES BASES DE DONNEES.	6
2.1. Choix et description.	6
2.2. Stratégies de recherche.	7
2.3. Résultats.	10
3. L'INDISPENSABLE RECHERCHE MANUELLE.	11
3.1. Répertoires bibliographiques.	11
3.2. Presse professionnelle.	12
S Y N T H E S E .	
1. LES RESEAUX.	14
1.1. Trame, semis, maillage ou quadrillage de l'espace national.	14
1.1.1. L'outil du quadrillage : les B.C.P.	14
1.1.2. La prolifération des B.M.	15
1.1.3. Des inégalités géographiques certaines.	15
1.2. Les réseaux locaux des villes moyennes et grandes.	16
1.2.1. Centrale et annexes : un réseau local type.	16
1.2.2. L'ouverture à des partenaires non municipaux.	17
1.3. La faiblesse des réseaux régionaux.	18
2. LE BIBLIOTHECAIRE AMENAGEUR.	20
2.1. Où créer une bibliothèque intercommunale ?	20
2.2. La bibliothèque centre de ressources.	21
2.3. La bibliothèque dans la cité.	22
2.3.1. Architecture et urbanisme.	22
2.3.2. " Bibliothèque municipale ou bibliothèque nationale de région ? ".	23
3. "GRANDS TRAVAUX" ET PERSPECTIVES.	25
3.1. Le Schéma directeur de l'information bibliographique.	25
3.1.1. La commune.	25
3.1.2. Le département.	25
3.1.3. La région.	26
3.1.4. L'Etat.	28
3.2. La Bibliothèque de France.	28
3.2.1. Un réseau de pôles associés.	28
3.2.2. Un réseau de consultation et d'échange.	29
3.3. "...la B.d.F. est une bibliothèque d'en France...".	30
B I B L I O G R A P H I E .	

A B R E V I A T O N S .

- B.C.P. : bibliothèque centrale de prêt.
B.d.F. : Bibliothèque de France.
B.I.U. : bibliothèque inter-universitaire.
B.M. : bibliothèque municipale.
B.M.C. : bibliothèque municipale classée.
B.N. : Bibliothèque nationale.
B.P.I. : Bibliothèque publique d'information.
B.U. : bibliothèque universitaire.
D.L.L. : Direction du livre et de la lecture.
D.P.D.U. : Direction de la programmation et du développement
universitaire.

METHODOLOGIE.

1. Premières approches : catalogues et fichiers.

Le sujet pourrait surprendre au départ. Il est vrai qu'à première vue, il n'évoque pas beaucoup de souvenirs dans la bibliographie habituelle du géographe. Il a donc fallu se tourner vers des outils rapides et fiables pour dresser un premier état des lieux.

La consultation des catalogues sur CD ROM était une étape indispensable. Elle fut organisée en croisant "bibliothèque" et "aménagement du territoire". *LISE*, le catalogue de la B.P.I. ne donna aucune réponse. *BN OPALE* non plus, pas plus que celui de la Montagne Sainte-Geneviève, catalogue des bibliothèques universitaires Cujas, Sainte-Geneviève et Sorbonne, ni encore *Téléthèses*. En croisant "bibliothèque" et "décentralisation", *BN OPALE* fournissait quatre références, dont une pertinente : le rapport YVERT¹. On pouvait donc tirer une conclusion partielle : ce sujet n'avait suscité que fort peu, voire aucun travail.

Un passage par la "B.G."², la bibliothèque de l'Institut de Géographie, 151 rue Saint-Jacques à Paris, se révélait aussi peu fructueux. Lieu de ressources traditionnel pour l'information géographique, CADIST³, malgré les trésors qu'elle renferme ou que renferment encore les tiroirs de ses fichiers, aménagement et bibliothèque semblaient là non plus n'avoir aucun rapport. Les fichiers de l'E.N.S.B. étaient eux aussi d'une égale pauvreté.

Comment expliquer cette carence documentaire ? Ou les deux termes sont complètement antagonistes, et alors le sujet n'a

1 Cf (26).

2 Section de Géographie de la B.I.U. Sorbonne.

3 Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

aucun intérêt. Ou alors leur rapprochement n'appartient pas à la culture des praticiens des langages documentaires. La deuxième hypothèse pourrait être vérifiée par une recherche automatisée, plus systématique. D'autant que le hasard avait permis de feuilleter quelques documents recouvrant le sujet...

2. Les bases de données.

2.1. Choix et descriptions.

Quels critères pour choisir des bases de données ? Si possible qu'elles soient françaises afin de mieux cerner la bibliographie française. Qu'elles renferment des données ou sur les bibliothèques, ou sur l'aménagement du territoire, afin de pouvoir croiser l'un des deux champs - privilégié, ou plus proche du domaine de la base de données - avec l'autre. Quatre bases ont été retenues : INFOGRAL et URBAMET, tournées vers les problèmes des collectivités, de l'aménagement et de l'urbanisme ; FRANCIS et PASCAL, bases multidisciplinaires du C.N.R.S. Elles ont été consultées par l'intermédiaire de deux serveurs : Télétel 4 pour INFOGRAL et Questel pour FRANCIS, PASCAL et URBAMET.

Elles sont constituées de références bibliographiques, sauf INFOGRAL, qui propose également des informations en texte intégral. Cependant les résultats se sont toujours bornés à des références bibliographiques.

Le volume, le domaine, et les producteurs de chacune des bases sont hétérogènes. INFOGRAL couvre le domaine des collectivités locales - aspects politiques, économiques, juridiques, ... - à partir de 1980. Elle compte environ 40 000 notices et est produite Mnémothèques. URBAMET, riche d'environ

120 000 notices, couvre les domaines de l'urbanisme, l'aménagement, les équipements et les transports, proposant des informations scientifiques, techniques, économiques et juridiques, à partir de 1976, fournies par un réseau de plus de 50 centres de documentation français spécialisés.

L'importance des bases FRANCIS et PASCAL n'est en rien comparable à celle des précédentes. Toutes deux produites par le C.N.R.S./INIST⁴, leur volume est considérable : 1,3 M notices, à partir de 1972, pour FRANCIS et 8 M, à partir de 1973, pour PASCAL. Elles sont au premier rang mondial des bases de données bibliographiques respectivement en sciences humaines sociales et économiques, et en tous les domaines scientifiques et techniques.

2.2. Stratégies de recherche.

Un certain nombre de tests ont permis d'affiner les stratégies en fonction des résultats obtenus selon chaque base. Elles sont toutes fondées sur l'intersection des champs "bibliothèque" et "aménagement du territoire" et d'extensions successives de ces champs, à l'aide de troncatures ou de corrélats.

Ainsi "bibliothèque" a été complété par "médiathèque", "lecture publique" et "aménagement du territoire" par "aménagement urbain", "aménagement local",... Cependant, la pauvreté des résultats a incité à pousser l'investigation au champ "décentralisation", à la suite d'un test sur les descripteurs d'une référence pertinente connue, non proposée par la base, ainsi qu'à "collectivité locale - ou territoriale" et "politique". Enfin, les termes de "réseau" et "coopération" ont permis d'élargir à des résultats utilisables.

4 Institut de l'information scientifique et technique.

L'interrogation de la base INFOGRAL a été beaucoup plus succincte, se limitant à l'exploration du champ "bibliothèque", celui d' "aménagement ..." paraissant directement cerné par la base.

Présentation des stratégies de recherche.

FRANCIS.

Qu.	Rep.	
1	8101	BIBLIOTHEQUE? OU MEDIATHEQUE?
2	6837	COLLECTIVITE? AV (LOCALE? OU TERRITORIALE?)
3	19	1 ET 2
9	3892	AMENAGEMENT TERRITOIRE OU AMENAGEMENT LOCAL OU AMENAGEMENT URBAIN
10	8	1 ET 9
19	150	(RESEAU? OU COOPERATION) ET 1
20	15	19 ET (REGIONAL OU COLLECTIVITE? OU POLITIQUE)
25	41	3 OU 10 OU 20
26	24	25 ET BIBLIOTHEQUE/FDV
27	22	26 SAUF DECRET

URBAMET.

Qu.	Rep.	
1	611	BIBLIOTHEQUE? OU MEDIATHEQUE?
2	4879	COLLECTIVITE? AV (LOCALE? OU TERRITORIALE?)
3	12	1 ET 2

9	29210	AMENAGEMENT TERRITOIRE OU AMENAGEMENT LOCAL OU AMENAGEMENT URBAIN
10	69	1 ET 9
19	28	(RESEAU? OU COOPERATION) ET 1
20	6	19 ET (REGIONAL OU COLLECTIVITE? OU POLITIQUE)
25	87	3 OU 10 OU 20

PASCAL.

Qu. Rep.

1	23179	BIBLIOTHEQUE? OU MEDIATHEQUE?
9	2591	AMENAGEMENT TERRITOIRE OU AMENAGEMENT LOCAL OU AMENAGEMENT URBAIN
10	297	1 ET 9
14	66	10 ET (BIBLIOTHEQUE? AV PUBLIQUE?)
15	2	10 ET MEDIATHEQUE?
17	5	10 ET (BIBLIOTHEQUE? AV CENTRALE? 1AV PRET)
18	69	14 OU 15 OU 17

Ce sont les stratégies retenues, "expurgées" des aberrations liées aux tâtonnements, ce qui explique la numérotation non-continue des questions.

Malgré l'aridité toute de logique de l'interrogation des bases de données, qu'il soit permis de signaler une aberration qui en laissa plus d'un perplexe. Un test précédent, effectué environ six semaines avant l'envoi de la requête, avait été conduit sur la base PASCAL selon la stratégie suivante :

Qu.	Rep.	
1	2171	(AMENAGEMENT 1AV TERRITOIRE) OU (AMENAGEMENT 1AV MILIEU) OU (AMENAGEMENT AV LOCAL) OU (AMENAGEMENT AV URBAIN)
2	22900	BIBLIOTHEQUE?
4	221	MEDIATHEQUE?
5	1 (!)	1 ET (2 OU 4)

Or, cette recherche est quasiment identique à celle posée par la question n° 10 : 1 contre 297. Comprenez qui pourra !

2.3. Résultats.

Les résultats se sont avérés plutôt décevants. Si l'on compare le nombre de références retenues par rapport aux réponses obtenues, on obtient :

INFOGRAL : sur 20 réponses, restent 3 ;
 FRANCIS : sur 22 réponses, restent 6 ;
 URBAMET : sur 87 réponses, restent 6 ;
 PASCAL : sur 69 réponses, restent 7.

Comment expliquer un bruit aussi important ? En ce qui concerne INFOGRAL, cela est lié à la stratégie rudimentaire utilisée, compte tenu des possibilités limitées du langage d'interrogation. En revanche, il est beaucoup plus surprenant concernant Questel.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cet échec. Tout d'abord, le sujet lui-même : "bibliothèque et aménagement du territoire" ne semble pas encore être un terrain de recherche

très fréquenté. Cependant, cette réponse est insatisfaisante. En analysant avec attention les différentes notices recueillies, ainsi que les descripteurs qui les accompagnent, on s'aperçoit que celui qui est de loin le plus fréquent, est "aménagement local". Pour le géographe, l'urbaniste, l'aménageur, ... sa pertinence est irréfutable. Pourquoi alors un tel déchet ? La clé réside dans le guide d'indexation du langage PASCAL : *premises installation*, ce qui signifie, équipement ou aménagement d'un local. Enfin, le bruit est accompagné d'un silence important : comment expliquer que pour un même numéro thématique d'une revue, certains articles figurent et d'autres non.

Ainsi a-t-il fallu compléter cette recherche automatisée par une recherche manuelle.

3. L'indispensable recherche manuelle.

3.1. Répertoires bibliographiques.

Le double aspect du sujet engageait à rechercher des répertoires bibliographiques périodiques concernant chacun d'entre eux. La consultation sur quelques années, par sondage, à partir des index de la *Bibliographie géographique internationale* (ISSN 0067-6993) n'a donné aucun résultat, pas plus que celle des *International political science abstracts* (ISSN 0020-8345). Le *Bulletin signalétique : bibliographie internationale de science administrative* (ISSN 0150-8695) a fourni une réponse. Ce n'était donc pas tant le domaine de l'aménagement au sens large qui serait pourvoyeur de références.

3.2. Presse professionnelle.

Il fallait donc réorienter la recherche vers le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques. Le dépouillement des *Library and information science abstracts* (ISSN 0024-2179) s'est avéré fructueux : un sondage sur une année a révélé près d'une vingtaine de références. Cependant, si leur pertinence est indiscutable, elles concernent surtout le monde anglo-saxon, l'Europe du nord-ouest et les pays en voie de développement. Une exploitation systématique de cette source et de sa version CD ROM, ainsi que celle des *Information science abstracts* (ISSN 0020-0239), complèteraient la recherche.

Afin de recentrer l'étude au domaine français, il fallait donc dépouiller les index et sommaires des revues de la presse professionnelle, et rebondir de citation en note bibliographique : *Bulletin des bibliothèques de France* (ISSN 0006-2006), *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français* (ISSN 0004-5365), *Réseaux* (ISSN 7113-8609)... Sans compter les hasards des publications récentes, livraison d'*Esprit* de mars-avril 1991 par exemple, ou les plaisirs du furetage...

Les interrogations de bases de données, si elles sont apparues peu fructueuses ont pu toutefois mettre sur la piste de certains périodiques : *Correspondance municipale* (ISSN 0223-5951).

SYNTHESE.

INTRODUCTION.

" Sources d'identité et de références, la culture et le patrimoine représentent pour la France un enjeu essentiel dans un monde en mouvement, en même temps qu'un atout pour la valorisation de ses ressources et son rayonnement économique "1. La découverte de l'enjeu culturel dans l'aménagement du territoire est récente. Quelle rôle peuvent y jouer les bibliothèques ? Elles disposent d'une place enviable : ce sont en effet les équipements culturels les plus nombreux, les mieux répartis et les plus fréquentés. Répondront-elles, et comment, aux missions qui semblent assignées aux fonctions culturelles : capacité à la création d'emplois, facteur de localisation, vecteur de développement local... ?

Pour essayer d'apporter une première ébauche de réponse, seules les bibliothèques publiques ont été retenues. Elles sont en effet beaucoup plus nombreuses que les B.U. De plus, leur financement étant assuré par des collectivités territoriales, on peut parier que celles-ci poursuivront les efforts entrepris, dans la mesure où les dépenses culturelles, même relativement modestes, sont les plus valorisantes pour les élus².

La lecture publique, si elle ne relève plus du financement de l'Etat, se retrouve néanmoins englobée dans les grands projets financés par lui. Comment les différents systèmes vont-ils s'articuler entre eux ?

1 Cf (20).

2 Cf (65).

1. Les réseaux.

Les bibliothèques sont les équipements culturels les plus nombreux et les mieux répartis en France. La multiplicité des types d'établissement¹, des tutelles dont ils relèvent, introduisent une différenciation dans les missions qu'ils remplissent auprès des publics et des collectivités. Ainsi s'organisent aux différentes échelles spatiales, de manière plus ou moins volontaire, des réseaux ou des ébauches de réseau.

1.1. Trame, semis, maillage ou quadrillage de l'espace national².

1.1.1. L'outil du quadrillage : les B.C.P.

Présentes dans chaque département, à l'exclusion de ceux complètement urbanisés de la région parisienne 75, 93 et 94, le territoire des B.C.P. a atteint son extension actuelle à l'achèvement de la couverture du territoire par la création de services prévues dans les lois de décentralisation.

Les B.C.P. assurent elles-même la desserte d'un certain nombre de points. En 1987³, les dépôts installés dans les écoles, destinés au public scolaire ou "tous publics" comptaient pour encore plus de la moitié des 30 000 dépôts fixes alimentés directement par elles.

1 Cf (14).

2 Cf (83).

3 1986 et 1987 sont les enquêtes les plus récentes à avoir été exploitées par la D.L.L.

Conçues au départ pour développer la lecture publique en milieu rural, certaines ont entrepris de desservir les communes de plus de 10 000 habitants, limite pourtant fixée par le législateur. Mais elles ne pouvaient pas tenir lieu de service municipal ou se substituer à lui, ce qui fut rappelé en 1985. La même circulaire enjoignait de réserver le prêt direct⁴ aux communes de taille inférieure à 1 500 habitants, préfigurant la substitution d'équipements fixes.

1.1.2. La prolifération des B.M.

Le terme de "bibliothèque municipale" recouvre des situations très hétérogènes. En 1986 et 1987 l'aide de l'Etat s'appliquait encore peu aux équipements des communes de moins de 10 000 habitants, la procédure du concours particulier - fraction des crédits dévolus par l'Etat aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, affectée à la création de bibliothèques - étant encore en cours de rodage. La D.L.L. recensait environ 680 bibliothèques dans ce type de commune. Les B.C.P. en dénombraient environ 3 000 en 1986 et 3 300 en 1987.

1.1.3. Des inégalités géographiques certaines.

Ce développement spectaculaire ne doit pas occulter des inégalités géographiques, ni les différences importantes d'une B.C.P. à l'autre. Elles s'expliquent tant par le cadre géographique, par des contextes politiques différents que par des stratégies variées. L'instantané de l'équipement des petites communes, quoique flou, permet de mettre en évidence au moins une réalité : le travail exemplaire réalisé par les

⁴ L'épopée des bibliobus !

B.C.P. les plus récentes. Les dix-huit créées en 1981 et 1982 ont réalisé en cinq ou six ans un maillage de leur territoire sensiblement plus fin que les institutions plus anciennes⁵ : 0,12 B.M. par commune pour une moyenne nationale de 0,8.

Cet indicateur, pour révélateur qu'il soit est à manier avec précaution dans la mesure où il ignore les réalisations intercommunales. Bien que peu nombreuses encore, leur importance ne devrait que croître : elles seules disposeront d'une masse critique suffisante et permettront de réaliser des économies d'échelle substantielles.

1.2. Les réseaux locaux des villes moyennes et grandes.

1.2.1. Centrale et annexes : un réseau local type.

L'exemple de Mulhouse⁶ présente un véritable réseau de bibliothèques de lecture publique dans le cadre d'une ville. Le système se compose de six bibliothèques de quartier, un bibliobus urbain et une bibliothèque centrale. Il s'est mis en place progressivement, la dernière étape étant constituée par la construction d'une centrale plus grande.

L'implantation des annexes à proximité d'ensembles socio-culturels - même parfois à l'intérieur, dans l'environnement de services publics - centres commerciaux, banque, poste, a permis leur intégration à la vie de quartier. Leur taille, de 90 à 640 m², en fait de vraies bibliothèques capables d'accueillir des collections significatives.

La plus petite, la seule réservée uniquement aux enfants, est située dans une école d'un quartier non ouvert à la lecture. Deux autres le sont dans des quartiers un peu marginalisés, dans un environnement socio-culturel pauvre ou

⁵ Faut-il pour autant considérer que l'influence de leur stratégie est néfaste ? (83, p. 299).

⁶ Cf (78).

difficile. Plus grande, une quatrième est située dans un quartier peuplé très mélangé et offre des services plus variés. L'une des deux plus grandes annexes est localisée dans le centre, à proximité d'un lycée, et sert de centre d'accueil en continu pour élèves et professeurs. L'autre, à plus de 4 km du centre, est conçue comme l'équipement d'une petite ville : elle dessert une population de 15 000 habitants. La centrale est destinée à développer certaines fonctions, différentes de celles des annexes.

Ainsi assiste-t-on non seulement à un maillage de l'espace communal mais aussi à une adaptation fonctionnelle des équipements par rapport à leur environnement.

1.2.2. L'ouverture à des partenaires non municipaux.

Un autre type de réseau, non exclusif du précédent, se constitue pour fédérer toutes les ressources documentaires d'une même ville. Il intègre B.M. et B.U. et parfois d'autres établissements encore : bibliothèque de musée par exemple. Les partenaires sont multiples, de l'Etat à la ville en passant par le département et la région. Les relations peuvent prendre la forme d'une informatisation commune, avec choix d'une base bibliographique commune, comme à Saint-Etienne⁷. Elles se manifestent également par des co-financements de bâtiments universitaires, dont les B.U. Ces collaborations se multiplient avec les délocalisations universitaires, les B.M. jouant le rôle de support des B.U., parfois même physiquement, où comme à Valence l'extension des locaux permettra d'accueillir l'antenne de la B.U.

Ces expériences sont appelées à se multiplier de par la politique de développement des universités et aussi par la volonté des collectivités territoriales, désireuses de participer aux entreprises concernant la formation. Chaque

7 Cf (51).

partenaire trouve ainsi dans la B.M. un point de départ non négligeable à la constitution d'un pôle documentaire, les B.U. essayant de prendre à leur tour l'initiative⁸.

1.3. La faiblesse des réseaux régionaux.

La décentralisation a voulu faire des Conseils régionaux des entités politiques autonomes. Elle les a dotés de compétences fortes dans un certain nombre de domaines, mais pas dans celui de la culture, ou tout au moins ne les a pas explicités. Ainsi n'ont-ils pas tous répondu avec empressement aux sollicitations de l'Etat qui entendait, dès 1984, leur confier la politique de coopération entre bibliothèques⁹. Mme BERTRAND ne fait d'ailleurs aucune référence à l'échelle régionale comme support d'un réseau de bibliothèques¹⁰, à l'exclusion des structures de coopération.

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, s'est pourtant développé un courant de réflexion animé par des professionnels, mais sans exclusive corporatiste, pour la promotion des médiathèques de secteur¹¹. Le système, tel qu'il était conçu, correspondait à la fois à une construction pyramidale, un service régional assurant la coordination et le regroupement des services départementaux, qui devaient gérer un réseau de "médiathèques de secteurs", chacune d'entre elles desservant un bassin démographique. Cette structure pyramidale s'articulait en même temps sur les équipements déjà existants. Malgré des études assez avancées, par exemple pour la Lorraine¹², avec cartographie des implantations à réaliser, ces projets semblent ne pas avoir eu de suite plus concrète. Le débat sur la décentralisation à la même époque, puis les

8 Cf (62).

9 Cf (26, f. 46 et suiv.).

10 Cf (5).

11 Cf (19, 40, 73).

12 Cf (55).

premières mesures réglementaires en sont sans doute à l'origine.

Ces organisations mises en place lentement, de façon plus ou moins coordonnée, sont l'objet d'attentions particulières destinées à corriger et à aménager l'existant. Ainsi apparaissent des démarches actives et volontaires, destinées à rendre des services de plus grande qualité à un plus grand nombre, cela dans un souci d'efficacité budgétaire.

2. Le bibliothécaire aménageur.

Le responsable d'une bibliothèque, professionnel ou tutelle, appartient à des degrés divers à un réseau. S'il profite des services proposés, il est créateur à son tour non seulement de services mais aussi de points de desserte.

2.1. Où créer une bibliothèque intercommunale ?

L'extension du réseau de la lecture publique, en particulier dans le cadre des B.C.P.¹, a amené un certain nombre de professionnels² à réfléchir où réaliser les implantations les plus pertinentes, et entre autre à penser la création d'établissements intercommunaux.

Une enquête réalisée en Saône-et-Loire³ a permis de cerner les pratiques de fréquentation par les lecteurs "extérieurs" à la commune. C'est en effet l'attractivité d'un lieu qu'il faut essayer d'évaluer afin de réaliser des implantations à bon escient. Les résultats ont permis de sélectionner les équipements qui sont fréquentés à l'occasion d'une visite à la bibliothèque. La pharmacie jouit d'une clientèle captive, d'autant que sa localisation obéit à des règles strictes pour éviter le chevauchement des aires de marché. Les agences bancaires - comme les supermarchés - sont des équipements chichement distribués dans les petites communes : leur rentabilité suppose une aire de marché elle aussi assez vaste. Les communes qui possèdent ces types de services exercent donc un pouvoir d'attraction qui profite à tous les autres services. Un usager sur quatre avait fréquenté l'un de ces établissements en même temps qu'il utilisait la bibliothèque.

1 Cf *supra* 1.1.

2 Cf (15).

3 Cf (22).

Le collège attire un public captif, qui est surreprésenté parmi les lecteurs forains. Mais la présence du collège suppose toujours la présence d'une pharmacie ou d'une agence bancaire. La perception est le dernier service cité : si elle suscite une attirance particulière de tous les usagers, elle est située presque toujours au chef-lieu de canton, pôle administratif et commercial majeur du monde rural. Elle est donc davantage le témoin de l'attractivité de la commune.

Le repérage de ces équipements permet alors l'identification de sites favorables aux implantations de bibliothèques en fonction de la carte des communes à rayonnement intercommunal.

2.2. La bibliothèque centre de ressources.

A côté de la bibliothèque intercommunale élémentaire, la B.C.P. de Saône-et-Loire a été amenée à réfléchir à la valorisation documentaire à apporter dans les établissements qui drainent un public plus éloigné pour des demandes documentaires plus élaborées : le type de demande principal est la recherche de documentation socio-économique et la consultation d'un ensemble d'outils de référence. Ces bibliothèques reçoivent une aide spécifique : abonnements, encyclopédies avec mise à jour, imprimantes pour postes Minitel utilisés comme serveurs. Un critère précis a été défini par le conseil général : elles sont forcément localisées dans les communes équipées d'un collège public, ce qui correspond à un bassin d'attraction d'environ 10 000 habitants.

La seule fonction de "dépôt de livres", considérée longtemps comme vocation unique, est complétée de plus en plus souvent par un rôle de support au développement local, en tant que point de condensation de l'information. Si cet aspect est souvent évoqué pour les pays en voie de développement⁴, les

4 Cf (59, 85).

Britanniques installent des services d'informations sociales⁵, destinés à fournir des informations pratiques à des personnes qui ne fréquentent pas la bibliothèque. Dans certaines régions agricoles des Etats-Unis, la constitution de collections de périodiques spécialisés permet d'assurer un service d'informations agronomiques. Ce n'est que reprendre le voeu d'Armand-Joseph de BETHUNE-CHAROST, physiocrate, qui souhaitait en 1795 la création dans chaque canton d'une ferme modèle dotée d'une " bibliothèque contenant les livres qui ont traité de l'Agriculture en général d'une manière utile"⁶. Certaines B.C.P. en France commencent à développer des actions similaires, afin de satisfaire les demandes les plus courantes des milieux économiques locaux.

2.3. La bibliothèque dans la cité.

2.3.1. Architecture et urbanisme.

Si la fonction de développement de la lecture, par la mise à disposition du public de documents, contribue à assurer le rayonnement urbain, les élus ont compris l'intérêt que représentait pour leur cité la construction d'un bâtiment-bibliothèque de qualité, souvent véritable chef d'oeuvre architectural⁷. Ils sont un certain nombre à avoir fait appel à des créateurs de renom, tant pour la construction que pour le réaménagement d'équipements plus anciens : réhabilitation de la B.M. de Langres par Roland PARISATO, construction d'une *Maison du livre, de l'image et du son* à Villeurbanne par Mario BOTTA. Une telle attitude de la part des élus semble correspondre à une ancienne fonction régaliennne :

5 Cf (69).

6 In *Vues générales sur l'organisation de l'instruction rurale en France...*, Paris, an III, cité par M. VARRY (84, p. 162).

7 Cf (28) : plusieurs photographies de réalisation récentes.

marquer l'espace d'une empreinte, en assurant si possible au mieux de nouvelles fonctions pour les citoyens.

Cette attitude ne concerne pas seulement des municipalités en mal de notoriété, mais également des départements qui investissent un espace symbolique de leur - nouveau ? - pouvoir en érigeant des B.C.P. ou des annexes.

2.3.2. " Bibliothèque municipale ou bibliothèque nationale de région ? " 8.

Les réflexions de M. ROCHER datent de 1984, alors qu'il était directeur de la B.M. de Lyon. Elles ont valeur de témoignage même si elles préfigurent en partie des évolutions actuelles.

Si c'est la présence d'un fonds ancien qui détermine le classement d'une B.M., d'après la loi de 1931, ce n'est pas seulement l'importance de son patrimoine ni sa richesse documentaire qui lui permettent de jouer un rôle dans le développement culturel régional, mais plutôt la manière dont elle les développe. La fonction d'étude et de recherche remplie par une grande B.M.C. ressemble à celle d'une B.U., avec en plus des activités liées au fonds régional ou ancien. Dans le cadre de l'apparition de nouveaux besoins dans les domaines scientifiques et techniques, elle doit chercher à renforcer ses actions. Elle peut articuler sa politique culturelle en mettant en valeur son patrimoine régional, en dépassant pour cela le simple cadre communal. Enfin elle a un rôle à jouer auprès des autres bibliothèques, dans le domaine technique. Elle pourra ainsi rendre des services dans la conservation et le traitement du patrimoine, dans l'élaboration d'un réseau régional organisé autour d'une banque de données et le prêt interbibliothèque et dans l'amélioration des techniques et la formation professionnelle.

8 Cf (71).

Le rôle croissant joué par les B.M. est à mettre en rapport avec l'évolution des villes métropoles auxquelles elles appartiennent, dans un contexte général de développement culturel et éducatif. Les agglomérations dans leur ensemble en utilisant massivement les équipements des villes centres ont renforcé la légitimité de ceux-ci. Ainsi la fonction remplie par la B.M. est celle d'un équipement lourd favorisant le développement métropolitain de la grande ville, sollicitée à son tour d'investir davantage dans ses équipements. A Lyon, cela s'est traduit par le triplement des surfaces de bâtiment et du nombre des personnels, et le quadruplement des collections comme des places de lecteurs.

Les rapports entre la ville et sa B.M. sont donc réciproques, le renforcement de la polarisation de l'espace par la ville centre, par l'intermédiaire de la B.M., l'amenant à consacrer des moyens croissants au développement de celle-ci.

Les bibliothèques et les bibliothécaires participent activement à l'aménagement de l'espace, par des créations concertées d'équipements, de collections, de monuments. Si jusque là les initiatives avaient souvent un cadre morcelé, les projets en cours d'élaboration et de réalisation vont fournir un cadre national à ces entreprises.

3. "Grands travaux" et perspectives.

Les évolutions récentes du monde des bibliothèques et de la lecture publique, les grands chantiers mis en oeuvre récemment font une large part à la dimension d'"aménagement du territoire", ou tout au moins sont envisagés dans une perspective globale à l'échelon de l'espace national.

3.1. Le Schéma directeur de l'information bibliographique¹.

La modernisation des modes de communication a permis d'envisager un nouveau système d'accès à l'information bibliographique. Afin de le mettre en oeuvre, un schéma directeur de l'information bibliographique a été élaboré. Opération lancée par le Ministère de la Culture en mai 1988, il avait entre autre objectif d'explicitier les rôles que joueraient les institutions de lecture publique aux différentes étapes de la production et de la diffusion de l'information bibliographique. La très grande variété des bibliothèques de lecture publique et des tutelles dont elles relèvent, les missions multiples que leur fixent les élus, l'absence de hiérarchie entre les collectivités locales obligent à examiner l'implication des différents niveaux territoriaux dans le futur système.

3.1.1. La commune.

C'est l'échelon auquel la diversité des besoins apparaît la plus marquée. Les bibliothécaires y ont une demande professionnelle d'information bibliographique qu'ils ont

¹ Cf (74) et (75).

obligation de répercuter auprès de l'utilisateur. Par ailleurs, certaines bibliothèques peuvent être des lieux de ressources bibliographiques pour d'autres B.M. ou pour d'autres organismes. A terme, chacune devra être équipée d'équipements informatiques dans un cadre cohérent.

L'Etat pourra engager des actions d'incitation en pratiquant une politique d'aides orientées ou conditionnelles.

3.1.2. Le département.

Dans ce cadre, la B.C.P. possède une double caractéristique d'utilisateur potentiel de bases bibliographiques, mais aussi de diffuseur potentiel de cette information vers des petites B.M. et vers ses relais propres. Sous cet angle, elle doit être considérée comme une tête de réseau documentaire, après approvisionnement auprès de bases constituées.

Afin d'assurer son développement et pouvoir devenir un élément à part entière de la politique de lecture publique du département, elle doit s'insérer dans le maillage des bibliothèques publiques locales. Ces dernières constituent son environnement naturel et le terrain propice à un partenariat efficace.

L'Etat doit encourager la définition d'une B.C.P. complétant et assistant les communes de moins de 10 000 habitants dans leur accès à l'information bibliographique.

3.1.3. La région.

Son rôle dans la diffusion de l'information bibliographique est de loin le plus difficile à cerner. En concordance et en complémentarité avec les acteurs nationaux,

elle peut vouloir, en théorie, être partie prenante dans le dépôt légal imprimeur, dans la création d'information bibliographique, dans la constitution de bases bibliographiques spécialisées ou comme interface avec le serveur national.

La création d'information bibliographique n'est pertinente que s'il existe des documents dont l'identification est indispensable pour la région, mais considérée comme non significative par le serveur national. Comme la Bretagne, une région peut vouloir constituer une base bibliographique spécialisée concernant tous les documents ayant un rapport avec elle, qui bien souvent sera incluse dans une banque de données plus vaste, la rendant encore davantage spécifique.

En tant qu'intermédiaire, elle peut engager une politique d'aide à l'acquisition de notices, par le biais de subventions, ou par diffusion de notices achetées, au profit de bibliothèques utilisatrices.

Il faut remarquer cependant que de nombreuses régions administratives ne sont pas dotées d'un nombre de bibliothèques suffisant pour qu'un tel système soit viable.

3.1.4. L'Etat.

Il demeure le garant de la cohésion de ce cet édifice par l'obligation qui est la sienne de garantir le service public jusque dans les ramifications les plus ténues du système.

Il devra veiller à la cohérence de la production, en ne reconnaissant que la B.N. comme seul producteur pour l'information bibliographique des documents assujettis au dépôt légal. Il contrôlera également l'application de la normalisation.

Par la fixation du cadre juridique, il assurera les règles de coopération entre producteurs, diffuseurs et acquéreurs, et les conditions d'un partenariat efficace avec les collectivités territoriales.

Il aura enfin à jouer un rôle de régulateur entre les différents organismes concernés par les problèmes bibliographiques : B.N., B.d.F., D.L.L., D.P.D.U....

Le présent schéma a été lancé avant la naissance de l'idée de Bibliothèque de France. Les deux projets sont de nature différente ; néanmoins un certain nombre d'éléments du Schéma se retrouvent dans les préoccupations de l'équipe de la B.d.F.

3.2. La Bibliothèque de France.

Annoncé par le Président de la République le 14 juillet 1988, le projet de création d'une Très Grande Bibliothèque, après plusieurs retouches, s'oriente résolument vers la création d'un réseau. Il permettra de mieux gérer les collections des différentes bibliothèques à l'aide d'un catalogue automatisé national et d'améliorer l'accès aux documents, pour l'utilisateur.

3.2.1. Un réseau de pôles associés².

" Le maître instrument du réseau, ce sera le catalogue collectif national, ... consultable à distance ... Il fera connaître à Paris les ressources de la province, en même temps qu'aux provinces les ressources de Paris"³. Dès 1991, des opérations préalables de conversion rétrospective des catalogues - leur informatisation - commenceront en particulier à Bordeaux, Nancy, Nantes, Poitiers, Strasbourg.

La création et la complémentarité du fonds documentaire constituent le premier élément du réseau de la B.d.F., à

² Déjà évoqué in (33).

³ Cf Dominique JAMET (82).

formaliser en cohérence avec la politique d'aménagement du territoire.

Il est nécessaire de distinguer deux hypothèses pour les pôles associés. Des conventions seront passées entre la B.d.F. et certains établissements spécialisés dont " l'excellence vaut pour l'ensemble du réseau "4. Elles porteront sur la fourniture de services et sur des politiques d'acquisition concertées.

Un certain nombre d'établissements moins spécialisés joueront un rôle essentiel de relais pour l'information bibliographique et pour l'accomplissement de certaines fonctions patrimoniales. C'est le cas des pôles documentaires régionaux, souvent organisés autour de grandes B.M. Des schémas directeurs documentaires régionaux seront mis à l'étude, d'abord à partir de Poitiers et Strasbourg.

La politique d'association pourra ainsi être proposée à différents partenaires sur des objectifs précis : politique documentaire, information bibliographique, conservation.

3.2.2. Un réseau de consultation et d'échange⁵.

Le réseau comprend aussi la capacité de transmission à distance des documents auprès d'un nombre de plus en plus grand de bibliothèques, quelle que soit leur taille. Aucune impossibilité technique - le réseau NUMERIS devrait être en place au moment de l'achèvement du chantier - ne justifie l'exclusion *a priori* d'une portion du territoire de la liaison avec la B.d.F. ou ses pôles associés, que ce soit pour la consultation du catalogue ou pour l'accès aux documents réels, numérisés, microformés... Il pourrait être établi un réseau de plusieurs centaines de points correspondant aux priorités de l'aménagement du territoire.

4 Cf (44, p. 70).

5 Cf (20).

Ainsi, sur un certain nombre de sites d'accès ou associés, l'arrivée des ressources de la B.d.F. ou de ses pôles associés peut être l'occasion d'une mise à niveau ou d'un renforcement d'une politique de développement culturel coordonnée autour de la lecture publique et de la documentation universitaire, confirmant alors la vocation culturelle régionale du site.

3.3. "...la B.d.F. est une bibliothèque d'en France...".

Cette citation de Mme PISIER⁶ indique une des lignes principales de la politique de lecture publique que devrait suivre la D.L.L. dans le cadre tracé par les deux grands projets évoqués ci-dessus.

En 1986, la décentralisation s'était accompagnée d'une délégation générale de crédits aux collectivités territoriales, dont une fraction particulière pour la construction de bibliothèques⁷. Ce concours particulier a dégagé chaque année 200 millions de francs. Il a permis de rattraper en grande partie le retard par rapport à d'autres pays d'Europe.

Il rencontre cependant certaines limites⁸. Ainsi il favorise la construction d'établissements nouveaux dans des villes de moins de 10 000 habitants mais pas celle d'annexes aux bibliothèques déjà existantes dans les grandes villes ou leurs banlieues, là où le besoin s'en fait sentir : le concours n'est possible pour une annexe que si la bibliothèque centrale répond déjà à un ratio de superficie par habitant. D'autre part, il est un frein à la construction de grandes médiathèques régionales : l'enveloppe, significative par rapport au projet dans la plupart des cas, s'avère alors insuffisante.

6 Cf (64, p. 126).

7 Cf (28), véritable manuel à l'usage des élus.

8 Cf (30, p. 43).

Le réseau initié par la B.d.F. ne saurait être limité à cinq ou six villes dotées de très puissantes bibliothèques. Il ne peut non plus s'appuyer sur les villes inférieures à 10 000 habitants, dont les établissements se raccorderont au réseau national par l'intermédiaire d'un réseau régional. Il est donc indispensable de compléter le réseau durant les quatre ou cinq ans à venir par des médiathèques de dimension régionale, parallèlement à la construction de la B.d.F.

On assiste donc à un nouveau cadre pour le développement des bibliothèques, cadre esquissé par les plus hautes instances. Une véritable planification est initiée à l'échelon national, proposant une perspective générale aux différents systèmes existants. Ces nouveaux chantiers induisent des réaménagements dans la politique de la lecture, afin de vertébrer solidement les réseaux existants.

CONCLUSION.

Il existe en France plusieurs réseaux, ou tout au moins trames, de bibliothèques qui se superposent les uns aux autres. Depuis le début des années 1980, des efforts importants ont été consacrés au développement de la lecture publique et donc à la construction de bibliothèques, afin de corriger les inégalités géographiques, en dotant un plus grand nombre de communes, en particulier rurales, d'équipements. Les communes urbaines ont elles aussi dégagé des moyens pour créer, moderniser et développer les leurs. A chaque fois, c'est l'aire d'influence de la commune, quelque soit sa taille, qui en est renforcée ainsi que l'architecture de l'armature urbaine.

Cette politique des années 1980 correspondait à la mise en place de la décentralisation. L'Etat participait financièrement à la mise à niveau des équipements. A l'échéance fixée à la mise en place des nouveaux pouvoirs territoriaux, une nouvelle direction semble se dessiner dans la politique de l'Etat. La diffusion des nouvelles technologies, la réalisation des grands travaux, vont rendre possible la constitution d'un réseau national. Néanmoins, il faudra l'appuyer sur des relais que sont les grandes médiathèques régionales. Il faut espérer que les différents réseaux, inégalement achevés, pourront harmonieusement s'articuler entre eux. La mise en place de réseaux physiques, si elle est une condition nécessaire, n'est pas une condition suffisante à la création de centres dynamiques : il faut qu'ils s'appuient en effet sur des réseaux sociaux¹.

1 Cf (18, p. 44).

BIBLIOGRAPHIE.

La bibliographie retenue compte 85 références. Trop importante pour avoir été dépouillée entièrement, elle ne peut cependant prétendre à l'exhaustivité : elle est le fruit des techniques de recherche employées. Elle essaie de refléter le plus justement possible les aspects couverts par le sujet, tant dans ses différents thèmes que pour des espaces géographiques éloignés, ainsi qu'à différentes échelles. Les préoccupations et les témoignages étrangers apportent parfois des indications sur des voies ou des pistes de réflexion parallèles, autant de points de comparaison avec des régions aux systèmes de lecture publique plus ou moins développés, dans des cadres juridiques différents.

L'ordre alphabétique le plus strict a été préféré à tout autre. Un classement thématique - selon quels critères ? , la question n'ayant que fort peu été travaillée directement - aurait sans doute provoqué un émiettement des références. Le classement géographique, certes tentant, aurait privilégié la France : il aurait fallu lui combiner un sous-classement thématique. La date de parution s'avérait inadéquate, au vu des lacunes et du cadre de ce travail ; aborder ce problème par le biais de son histoire pourrait pourtant révéler des surprises. En revanche, le classement alphabétique invite le lecteur à parcourir la liste dans son ensemble, et lui permet de retrouver assez facilement une référence déjà repérée.

Si toutes les références n'ont pas été citées dans le cours du texte, elles n'en constituent pas moins un premier état - même embryonnaire - d'une bibliographie sur un sujet jusque là pas ou peu abordé. Cependant, l'intérêt des autorités, D.A.T.A.R. en tête, pour les rapports entre culture et aménagement initiera peut-être des travaux plus nombreux et davantage centrés sur la question.

<1> AKHTAR, S. Regional information networks : some lessons from Latin America. *Information development*, 1990, vol. 6, n° 1, p. 35-42.

<2> BADON, S., et al. Propozycje do rządowego programu rozwoju bibliotekarstwa polskiego do roku 2000 [Propositions pour le programme gouvernemental de développement de la bibliothéconomie en Pologne pour l'an 2000]. *Poradnik bibliotekarza*, 1989, n° 4, p. 3-5.

<3> BEAUNEZ, R., GUITARD, C. L'expérience de la région Rhône-Alpes : la lecture au rendez-vous de la décentralisation. *Correspondance municipale*, 1985, n° 257-258, p. 18-20.

<4> BEAUNEZ, R., SIMON, J.-P. Lecture publique en milieu rural : quand la bibliothèque devient l'affaire du village. *Correspondance municipale*, 1985, n° 257-258, p. 46-48.

<5> BERTRAND, A.-M. La commission : "Etablissements et réseau". *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 1990, n° 147, p. 55-61.

<6> BERTRAND, A.-M. Le patrimoine contre le réseau : questions sur l'avenir des bibliothèques municipales. *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 1989, n° 143, p. 15-18.

<7> BLANC-MONTMAYEUR, M. Va, lance ton courcier dans ce vaste hippodrome : l'informatisation du réseau de lecture publique de Valence. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, vol. 32, n° 2, p. 108-111.

<8> BONY, F. La décentralisation à l'examen des bibliothécaires et des élus. *Livres-hebdo*, 1988, n° 9, p. 92-96.

<9> BOULBET, G. De la bibliothèque circulante au centre départemental de coopération. In Fédération internationale des bibliothécaires et des bibliothèques, *55è conseil et conférence*

générale, Paris, France, 19-26 août 1989. Paris : I.F.L.A., 1989, 10 fasc.

<10> BRIAND, G. Plans départementaux de développement de la lecture publique : bilan et perspectives. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, vol. 30, n° 3-4, p. 294-303.

<11> BURAKOWSKI, J. Punkty biblioteczne na wsi w woj. Olsztynskim : stan aktualny i przesłanki dalszego rozwoju [Points de desserte de la bibliothèque rurale de la province d'Olsztyn : situation actuelle et perspectives pour un développement ultérieur]. *Bibliotekarz*, 1988, n° 1-2, p. 34-36.

<12> CALENGE, B. L'aide de l'Etat pour les constructions de bibliothèques. *Transversales*, 1990, n° 13, p. 5-6.

<13> CALENGE, B. Les bâtisseurs de pyramides : le service de télédocumentation de la B.C.P. de Saône-et-Loire. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, vol. 32, n° 6, p. 490-501.

<14> CALENGE, B. Dans la forêt des bibliothèques. *Esprit*, 1991, vol. 170, n° 3-4, p. 83-95.

<15> CALENGE, B., DOUBROFF, O. Du dépôt à la bibliothèque intercommunale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, vol. 35, n° 1, p. 33-44.

<16> CHADOURNE, J.-P. Décentralisation et bibliothèques publiques : paradoxes et réalités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, vol. 35, n° 1, p. 15-17.

<17> CHATAIN, G. Harmoniser les politiques culturelles. *Le Monde*, 23-24 déc. 1990, p. 11.

<18> CLAVAL, P. La mise en réseau des territoires. In BAKIS, H. [dir.]. *Communications et territoires = Communications and territories*. Paris : la Documentation française, 1990, p. 35-45.

<19> COMTE, H. La médiathèque de secteur : utopie ou solution de demain ? . *Médiathèques publiques*, 1979, n° 49, p. 14-18.

<20> Culture et territoire : dossier. *La lettre de la D.A.T.A.R.*, 1991, n° 130.

<21> DEMAREST, R. C., FRIEDMAN, R. M. The modular library. *Library journal* (1976), 1989, vol. 114, n° 20, p. 74-76.

<22> DOUBROFF, O. *Bibliothèques intercommunales*. Mâcon : B.C.P. de Saône-et-Loire, 1988. 117 p. Annexes. 13 cartes.

<23> DUMONTEIL, J. Trente ans de décentralisation culturelle. *La gazette des communes*, 1991, n° 1111, p. 18-19.

<24> Equipements culturels : l'offensive des villes. *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 1989, vol. 23, n° 4463, p. 30-34.

<25> FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *La bibliothèque dans la ville : concevoir, construire, équiper ; avec vingt réalisations récentes*. [Sous la dir. de] Marie-Françoise BISBROUCK. Paris : éd. du Moniteur, 1984. 294 p. ISBN 2-281-12102-X.

<26> FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Décentralisation et bibliothèques publiques (bibliothèques des collectivités territoriales) : rapport au Directeur du livre et de la lecture*. Etabli par un groupe de travail présidé par Louis YVERT, ... Paris : Direction du livre et de la lecture, 1984. 86 f. (Publié également in *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, vol. 29, p. 269-297.)

<27> FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Propositions pour les bibliothèques municipales ; de nouvelles responsabilités, un nouveau partenariat des collectivités*

publiques en faveur du patrimoine et de la lecture : rapport du groupe de travail sur les bibliothèques municipales classées. [Prés. par Patrice BEGHAIN.] S.l. 1989. Pagination mult.

<28> FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. Direction du livre et de la lecture. *Objectif lecture*. 2ème éd. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1989. 83 p. ISBN 2-11-086041-3.

<29> FRANCE. Ministère de la Culture. *Les bibliothèques en France : rapport au Premier ministre*. Etabli en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre VANDEVOORDE. Paris : Dalloz, 1982. 447 p. ISBN 2-247-00336-2.

<30> FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. *La décentralisation culturelle : rapport au Ministre de la Culture [et de la Communication]*. [Réd. par] René RIZZARDO [et] Pierre MOULINIER [collab.]. Paris: la Documentation française, 1990. 129 p. ISBN 2-11-002509-3.

<31> FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. *Les points de vente du livre en France : enquête réalisée pour le compte du Ministère de la Culture [et de la Communication]*. Par le laboratoire "Espace et culture" de l'Université Paris-Sorbonne, sous la direction de Paul CLAVAL. Paris : la Documentation française, 1987. 267 p. ISBN 2-11-001759-7.

<32> FRANCE. Ministère de la Culture. *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapport de la commission du livre et de la lecture*. [Réd. par] Bernard PINGAUD et Jean-Claude BARREAU. Paris : Dalloz, 1982. 297 p. ISBN 2-247-00335-4.

<33> FRANCE. Premier ministre. *Propositions pour une grande bibliothèque : rapport au Premier Ministre*. [Réd. par] Patrice CAHART [et] Michel MELOT. Paris : la Documentation française, 1989. 167 p. ISBN 2-11-002226-4.

- <34> FRELAUT, D., BAUDIS, D., TRUCHIS, B. de. Cahier d'aménagement urbain : Colombes, Toulouse, Villeurbanne. *Urbanisme. Revue française*, 1985, n° 208, p. 19-36.
- <35> FROISSART, N. Lecture publique et décentralisation. *Correspondance municipale*, 1985, n° 257-258, p. 4-9.
- <36> GALVIN, H. Public library parking needs. *Library journal*, 1978, vol. 103, n° 20, p. 2310-2313.
- <37> GASCUEL, J., DANSET, F. Quels espaces pour la bibliothèque ? Débat sur la construction. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, vol. 30, n° 1, p. 6-17.
- <38> GHORRA-GOBIN, C. Transfert de C.O.S. [coefficient d'occupation des sols] à Los Angeles. *Etudes foncières*, 1990, n° 48, p. 54-56.
- <39> GIAPPICONI, T. Décentralisation : service publique et citoyenneté. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, vol. 35, n° 1, p. 10-14.
- <40> GIRARD, A., COMTE, H. Réseaux de bibliothèques et planification. *Médiathèques publiques*, 1980, n° 58, p. 7-31.
- <41> GIRAUD, N. Les besoins documentaires en milieu rural : l'exemple des Alpes-de-Haute-Provence. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, vol. 29, n° 3, p. 224-228.
- <42> GOHLER, H. Die Stadt- und Kreisbibliothek als Partner für Fachbibliotheken und Informationstellen im Territorium [La bibliothèque municipale et de district comme partenaire des bibliothèques et des centres d'information dans un territoire]. *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 1989, vol. 103, n° 10, p. 433-442.
- <43> GONTCHAROFF, G. Pour réussir la décentralisation des

bibliothèques : extraits et commentaire du rapport Yvert.
Correspondance municipale, 1985, n° 257-258, p. 10-17.

<44> GRUNBERG, G. La Bibliothèque de France : bilan d'étape.
Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français, 1990, n° 148, p. 67-71.

<45> GUDIN DE VALLERIN, G. *Le Conseil régional de Bourgogne et sa politique pour le livre et les bibliothèques*. Villeurbanne : E.N.S.B., 1988. 184 f. Mémoire D.E.S.S.

<46> GUDIN DE VALLERIN, G. Politique pour le livre et les bibliothèques : le Conseil régional de Bourgogne. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, vol. 35, n° 1, p. 21-32.

<47> HAMON, L., *et al.* La décentralisation et les activités culturelles des collectivités locales. *La vie communale et départementale*, 1986, n° 684, p. 99-104.

<48> HARDECK, E. Die Speicherbibliothek Bochum des Hochschulbibliothekzentrums des Landes Nordrhein-Westfalen [La bibliothèque de stockage de Bochum de la Hochschulbibliothek-zentrum de l'Etat de Rhénanie du Nord-Westphalie]. *ABI-Technik*, 1990, vol. 10, n° 1, p. 13-18.

<49> JOLLY, C. Etat de droit, droits de l'Etat : le contrôle par l'Etat des bibliothèques des collectivités territoriales. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, vol. 32, n° 2, p. 144-149.

<50> KNOBBE, M. L., LESSEL, J. W. *Planning and urban affairs : library manual*. Ed. rev. Monticello (Ill.) : Council of planning librarians, 1970. 81 p.

<51> LARBRE , F., DOUSSET, E. Bibliothèque de Saint-Etienne : la constitution d'un réseau local multipolaire. *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 1990, n° 147, p. 7-12.

- <52> LUPOVICI, C. Networking potentialities and limitations in developing countries. *Inspel*, 1989, vol. 23, n° 3, p. 180-186.
- <53> LYNCH, T. Cooperation between libraries and extension. *Rural libraries*, 1989, vol. 9, n° 2, p. 97-103.
- <54> MARTINON, J.-P. Le processus de décision dans la construction d'une bibliothèque municipale : l'exemple de Castres. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, vol. 30, n° 1, p. 34-45.
- <55> Médiathèques de secteur : le projet lorrain. *Médiathèques publiques*, 1983, n° 65-66, p. 19-26. Cartes.
- <56> MEIER, P. Municipio e biblioteca, l'Aia [La municipalité et la bibliothèque de la Haye]. *Domus*, 1987, n° 688, p. 25-31.
- <57> MLADENKA, K. R., QUAILE HILL, K. The distribution of benefits in an urban environment : parks and libraries in Houston. *Urban affairs*, 1977, vol. 13, n° 1, p. 73-94.
- <58> MOLLET, M. Les PULP, petites unités de lecture publique, en colloque. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, vol. 35, n° 6, p. 392-393.
- <59> ODINI, C. Planning for public library development in developing countries with special reference to african countries. *Libri*, 1990, vol. 40, n° 1, p. 33-48.
- <60> One nation, 250 million individuals, public library services for a diverse people : the roles of the federal government. *American libraries*, 1989, vol. 20, n° 11, p. 1104-1106.
- <61> PALMER, E. S. The effect of distance on public library use : a litterature survey. *Library research*, 1981, n° 3, p. 315-354.

<62> PIERDET, C. Bibliothèque universitaire et coopération régionale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, vol. 35, n° 2, p. 96-98.

<63> PISIER, E. "Mes dix raisons d'être optimiste". Propos recueillis par Eric GROS. *Réseaux*, 1991, n° 11, p. 3-6.

<64> Politique du livre et de la lecture. Entretien avec Evelyne PISIER. *Esprit*, 1991, vol. 170, n° 3-4, p. 116-129.

<65> PONTIER, J.-M. Les régions et la culture. *Revue française de droit administratif*, 1986, n° 4, p. 555-567.

<66> PROHL, P. Kirchenbauten als Bibliotheken [Aménagement d'églises à usage de bibliothèque]. *ABI-Technik*, 1990, vol. 10, n° 2, p. 103-109.

<67> RENARD, J. Fédérer les quartiers de la ville : le rôle de l'action culturelle. *Correspondance municipale*, 1983, n° 236, p. 56-68.

<68> RENBORG, G. The rural districts need libraries. *Scandinavian public library quarterly*, 1990, vol. 23, n° 2, p. 12-15.

<69> ROADS, J. Du rôle de la bibliothèque comme service d'informations sociales : l'expérience anglaise. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, vol. 29, n° 3, p. 220-223.

<70> ROBINSON, W. C. The utility of retail site selection for the public library. *University of Illinois, Graduate school of library science, Occasional papers*, 1976, n° 122, p. 2-51.

<71> ROCHER, J.-L. De la ville à la région : les bibliothèques municipales classées en question. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, vol. 29, n° 4, p. 299-305.

- <72> RÖGNVALDSDOTTIR, A. G. Bokasöfn i dreifbyli [Bibliothèques dans les zones de population dispersée]. *Bokasafnid*, 1989, n° 13, p. 26-27.
- <73> RONSIN, A. Le projet de médiathèque de secteur en 1983. *Médiathèques publiques*, 1983, n° 65-66, p. 13-17.
- <74> Schéma directeur de l'information bibliographique de la culture. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, vol. 33, n° 4, p. 292-310.
- <75> Schéma directeur de l'information bibliographique : rapport général, test sur les bases bibliographiques (rapport du bureau Marcel van Dijk), conséquences pour les bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, vol. 34, n° 4, p. 286-328.
- <76> SCHUMANN, A. Wissenschaftliche Allgemeinbibliothek des Bezirkes Erfurt : Adaptationbeispiel Hauptbibliothek [Bibliothèque scientifique générale du district d'Erfurt : exemple d'adaptation de la bibliothèque principale]. *Der Bibliothekar*, 1983, vol. 37, n° 4, p. 154-162.
- <77> SIMONNEAU, M. 1983-1990 : évolution du réseau de la Bibliothèque départementale de prêt de la Gironde. *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 1990, n° 148, p. 14-18.
- <78> TAESCH, D. Mulhouse, un réseau structuré de bibliothèques publiques. In *Construction et aménagement des bibliothèques : mélanges Jean BLETON*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 1986, p. 244-251.
- <79> TARAPANOFF, K. Planejamento bibliotecario - em busca de identidade [Planification des bibliothèques - en quête d'identité]. *Revista de biblioteconomia de Brasilia*, 1987, vol. 15, n° 2, p. 229-236.
- <80> TAYLOR, J., JOHNSON, I. M. Public libraries and their use.

Library information series, Department of education and science, 1973, n° 4, p. 1-81.

<81> *The planning process and library and informations plans.*
Londres : British library, 1990. 74 p. ISBN 0-7123-3238-3.

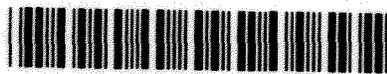
<82> Trois questions à... Dominique Jamet, président de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France. *La lettre de la D.A.T.A.R.*, 1991, n° 130.

<83> VAN BESIEN, H. Les bibliothèques centrales de prêt entre tradition et mutation : les statistiques 1986-1987. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, vol. 35, n° 4, p. 292-301.

<84> VARRY, D. "Il faut que les lumières arrivent par torrents". La Révolution française et la création des bibliothèques publiques : projets et réalités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, vol. 34, n° 2-3, p. 160-165.

<85> WIJASURIYA, D. E . K. Malaysia : the development of library services. *Information development*, 1985, vol. 1, n° 2, p. 74-84.





* 9 5 6 4 0 2 6 *